## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## **EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2018**

#### Convocations du 21 novembre 2018

**Présents :** Mme Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, M. Johnny Droz-Grey, Mme Dominique Myotte-Duquet

Excusés: M. Jérôme Chabod, M. Jhonny Droz-Grey, Valérie Mme El-Niess

**Secrétaire :** Mme Patricia Chopard-Lallier

# **DELIBERATION: INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église, à 120.97 € à compter de l'année 2018, selon les circulaires préfectorales 08 janvier 1987, du 29 juillet 2011.

# **DELIBERATION: CONTRAT C@P**

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux. Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Plateau du Russey, pour une durée de 4 ans (2018-2021). Pour celui-ci, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 800 000 € (soit 30,69 €/habitant/an). La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- ❖ volet B : soutien aux projets d'intérêt local

Au regard du projet du territoire du Plateau du Russey (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 70% de l'enveloppe
- pour les projets relevant du volet B : 30% de l'enveloppe

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ❖ prend acte te des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- ❖ approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Plateau du Russey,
- ❖ autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

#### **DELIBERATION: VENTES DE TERRAIN D'AISANCE**

Suite à une demande de Mme Lénardon, habitant au 4 rue de la Fontaine, le Conseil municipal décide à l'unanimité de lui vendre un terrain cadastré section « A » no 672 d'une surface de 257m2 pour la construction d'un garage. Selon la délibération du 12 septembre 2016 le prix est fixé à 19€ /M2. Le Conseil autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, et afin de préserver l'espace vert autour de l'aire de jeux, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas vendre à M. Diaz une bande de terrain le long dudit espace vert.

# **DELIBERATION: REGLEMENT DE LOTISSEMENT LES AVELINES 1**

Les habitants dudit lotissement ont demandé une modification de l'article 10 du règlement afin de leur permettre de faire une deuxième annexe par lot, accolée ou non au bâtiment principal. Compte tenu des règlements existants et dans un souci de les harmoniser, le Conseil municipal décide de ne pas accepter cette demande.

## **DELIBERATION: DECISION MODIFICATIVE (BUDGET PRIMITIF)**

Afin de régler les factures imprévues en investissement, Mme le Maire informe les membres qu'il est nécessaire de voter une décision modificative. Conformément à la législation en vigueur, les membres du Conseil votent à l'unanimité cette décision modificative.

# **DELIBERATION: ETUDE DE LA CHAUFFERIE BOIS**

Après avoir entendu l'exposé relatif au projet concernant l'installation d'une chaufferie bois automatique collective avec un réseau de chaleur pour chauffer 3 bâtiments communaux (Mairie-école, école, salle des fêtes) et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'engager la mission d'étude de faisabilité « chaufferie bois automatique avec réseau de chaleur » pour ces bâtiments du secteur de la mairie école et salle des fêtes.
- de consulter plusieurs bureaux d'études à partir du cahier des charges spécifique établi par l'ADEME et le Département du Doubs.
- de solliciter les subventions de l'ADEME et du Département du Doubs, correspondant à l'étude de faisabilité dans le cadre du Plan Bois Energie et Développement Local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **OUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Composition Commission REU (Répertoire Electoral Unique): Mme le maire informe que cette commission sera composée de trois personnes: Mme Patricia Chopard-Lallier, M. Éric Houser et M. Michel Moyse.
- ❖ Cuve gaz salle des fêtes: M. le deuxième adjoint informe qu'une rencontre avec M. Laurent Myotte s'est déroulée à propos de la cuve gaz de la salle des fêtes. Suite au souhait de l'entreprise Vitogaz de retirer ladite cuve faute d'une consommation suffisante, il a été question de la remplacer par deux bouteilles. Le remplacement de la chaudière à mazout par une au gaz a aussi été évoqué. Les membres du Conseil municipal pensent qu'il est nécessaire de mener une étude chiffrée.
- ❖ Pole scolaire: Mme la présidente du Syndicat scolaire informe que la première réunion avec Soliha Doubs & Territoire de Belfort s'est déroulée le jeudi 15 novembre. Cette association privée est chargée d'étudier les scénarii quant à l'implantation d'un pôle scolaire sur la commune de Noël-Cerneux ou sur celle de La Chenalotte. Une deuxième rencontre est prévue le 19 décembre.
- ❖ Marché estival: Mme le maire informe que La Chenalotte est l'une des communes choisies en 2019 pour organiser un marché estival. Celui-ci se déroulera le samedi 06 juillet.

- **❖ Collecte de la Ligue contre le cancer** : la collecte a rapporté la somme de 2639 € sur la commune de La Chenalotte (soit 322 € de plus que l'année passée). M. André Renaud remercie tous celles et ceux qui ont fait bon accueil aux personnes chargées de la collecte.
- ❖ Réunion pour la rue de la Limonaderie : le 17 novembre dernier, une réunion organisée par la commune s'est tenue avec les habitants de ladite rue. En présence d'un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la commune a expliqué qu'elle souhaitait refaire la rue, la réaménager et améliorer la sécurité en intégrant les habitants dans le projet. Le CAUE devrait en proposer plusieurs aux élus et aux personnes concernées en début d'année 2019.
- ❖ Vœux : la cérémonie des vœux se déroulera le 12 janvier 2019 à 11h à la grande salle des Tilleuls. Cette cérémonie sera l'occasion de remercier Mme Colette Cuenot pour son engagement conseillère depuis 1995 et de lui remettre la médaille d'argent.